

Dans le cadre de l'observatoire  
de la création et de la production en région

DIFFUSION

CRÉATION

Table ronde nationale sous le patronage du CNC

CINÉMA

**CONVERGENCES DES POLITIQUES  
NATIONALE ET RÉGIONALES  
EN FAVEUR DE LA  
PRODUCTION AUDIOVISUELLE**

RÉGIONS

ŒUVRES

13<sup>e</sup> festival *Images en région*  
Vendôme - 10 décembre 2004

Dans le cadre de l'observatoire  
de la création et de la production en région

Table ronde nationale sous le patronage du CNC

**CONVERGENCES DES POLITIQUES  
NATIONALE ET RÉGIONALES EN FAVEUR  
DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE**

13<sup>e</sup> festival Images en région  
Vendôme - 10 décembre 2004

Synthèse disponible sur [www.apcvi.com](http://www.apcvi.com)

## SOMMAIRE

Introduction par **Isabelle Gaudron** (vice-présidente déléguée à la Culture de la Région Centre) et **Monique Barbaroux** (directrice générale adjointe du Centre National de la Cinématographie).

Bilan d'étape de la mise en œuvre des conventions triennales État/Région 2004-2006, par <b>Éric Briat</b> (directeur de la création, des territoires et des publics au Centre National de la Cinématographie).....	6
Les exemples de trois Régions : Île-de-France, Centre et Poitou-Charentes.....	8
Les modalités d'intervention des Départements et le rôle des Régions :	
- la modification du cadre législatif, par <b>Éric Briat</b> .....	10
- exemple de coordination régionale : la Région Poitou-Charentes et les Départements de Charente, Charente-Maritime, et des Deux-Sèvres, par <b>Philippe Lavaud</b> (1 <sup>er</sup> vice-président du conseil général de la Charente et conseiller régional de Poitou-Charentes).	11
L'application du crédit d'impôt cinéma : deux exemples avec les producteurs <b>Géraldine Michelot</b> (Les Films Pelleas) et <b>Marc Baschet</b> (Asap Films).....	13
Mode d'emploi des nouvelles mesures en faveur de l'audiovisuel, par <b>Laurent Cormier</b> (directeur de l'audiovisuel au Centre National de la Cinématographie) :	
- l'extension du crédit d'impôt à l'audiovisuel.....	15
- les modalités de mise en place de la mesure <i>1 euro pour 2 euros</i> pour les fonds d'aide à l'audiovisuel.....	17
Présentation de diverses formes de soutiens régionaux à l'audiovisuel : la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, la Charente, et la Réunion. Relations entre diffuseurs et Régions à travers l'exemple de France 3, par <b>Louis-Marie Davy</b> (directeur adjoint pour les programmes régionaux à France 3).....	18

Chaque présentation est suivie de quelques minutes de questions et réponses avec la salle.

## MODÉRATEUR

Patrick Lamassoure, délégué général, Film France, Commission nationale du film France

## INTERVENANTS TRIBUNE

Monique Barbaroux, directrice générale adjointe, Centre National de la Cinématographie

Marc Baschet, producteur, Asap Films

Eric Briat, directeur de la création, des territoires et des publics, Centre National de la Cinématographie

Charlotte Brun, vice-présidente de la commission de la Culture et des Nouvelles Technologies de la Communication, Région Île-de-France

Paul Chiesa, président de l'association de producteurs régionaux, Rezo

Laurent Cormier, directeur de l'audiovisuel, Centre National de la Cinématographie

Frédéric Cros, chef du département stratégie-marketing, Charente Développement

Louis-Marie Davy, directeur adjoint pour les programmes régionaux, France 3

Isabelle Gaudron, vice-présidente déléguée à la Culture, Région Centre

Philippe Lavaud, 1<sup>er</sup> vice-président, Conseil général de la Charente et conseiller régional de Poitou-Charentes

Vincent Leclercq, directeur général, Centre Régional de Ressources Audiovisuelles

Géraldine Michelot, productrice, Les Films Pelleas

Jacques Peskine, délégué général, Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Marc-Olivier Sebbag, délégué général, Syndicat des Producteurs Indépendants

Olivier Trécolle, directeur, ADCAM Océan Indien

Richard Turco, directeur, Pôle Image Haute-Normandie

## INTERVENANTS SALLE

Maël Kerroux, chef du service économie-emploi, Région Poitou-Charentes

Isabelle Le Guern, responsable du Bureau d'accueil de tournages, Basse-Normandie

Vassili Meimaris, direction de la culture, Région Franche Comté

Jean-François Raynaud, producteur, JFR Productions, membre de l'association des producteurs audiovisuels de Rhône-Alpes

Olivier Trusson, responsable Antenne Media Strasbourg, Communauté Urbaine de Strasbourg

## CONVERGENCES DES POLITIQUES NATIONALE ET RÉGIONALES EN FAVEUR DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Isabelle Gaudron, vice-présidente déléguée à la Culture de la Région Centre, salue les participants, le CNC, les élus et responsables de la culture présents, ainsi que l'APCVL. *"La Région Centre s'est engagée en faveur du cinéma et de l'écriture cinématographique depuis plusieurs années. Notre spécificité : suivre les premiers pas de jeunes cinéastes. Nous avons été la première Région de France à signer une convention 1 euro pour 2 euros avec le CNC et la Drac. Nous vivons un contexte particulier en région avec cette nouvelle phase de décentralisation et les changements récents de majorité politique : à ce titre les présidents chargés de la Culture se réunissent au sein de l'ARF (Association des Régions de France). Ce sont des rencontres très riches, où j'anime un nouveau groupe de travail autour du cinéma et de l'audiovisuel."*

Monique Barbaroux, directrice générale adjointe du CNC, se réjouit que la mesure 1 euro pour 2 euros, annoncée l'année dernière, soit aujourd'hui en place. *"On a reproché au CNC sa lenteur, mais ce retard au démarrage était dû aux changements des exécutifs régionaux. Aujourd'hui, le CNC a signé avec dix-sept collectivités pour le soutien à la production de longs métrages, et a investi environ 5 millions d'euros. Les conventions durent aujourd'hui trois ans au lieu d'un an auparavant, et nous avons créé un cadre commun respectant les spécificités de chaque Région. Les crédits centraux du CNC sont appliqués aux fonds de production, de création, à l'écriture et à la recherche ainsi qu'aux Commissions du film. Les crédits d'État (déconcentrés en Drac) concernent quant à eux l'aide à la diffusion et l'éducation à l'image. Autre bonne nouvelle, le plafond de notre participation aux fonds d'aides à la création augmente de 76 000 euros à 100 000 euros. Sont concernées les aides à l'écriture de long métrage, mais aussi les aides à la production de documentaires de création et*

*de courts métrages. Enfin, dès 2005, la mesure 1 euro pour 2 euros sera étendue à l'audiovisuel sur le même principe, confirmant que l'audiovisuel est pour nous tout aussi important que le cinéma. La dotation 2005 du CNC sera de 4 millions d'euros pour l'audiovisuel en région. Nous en sommes aux derniers arbitrages sur les modalités, et toutes vos suggestions sont les bienvenues."*

### BILAN D'ÉTAPE DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS TRIENNALES ÉTAT- RÉGIONS (2004-2006)

Ce bilan présenté par Éric Briat, directeur de la création, des territoires et des publics au CNC, est arrêté au 30 novembre dernier, date limite des engagements financiers du CNC pour 2004. A cette date, ont été conclues dix-sept conventions triennales entre l'État, le CNC, et les collectivités territoriales. Ces dernières sont au nombre de vingt car une convention concerne trois Départements (la Charente, la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres) cosignataires aux côtés de la Région Poitou-Charentes. Ces conventions touchent la majorité des Régions de France à l'exception de neuf d'entre elles : l'Auvergne, la Bretagne, la Franche-Comté, la Guadeloupe, le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, la Basse-Normandie, la Guyane et la Martinique. *"Nous savons d'ores et déjà que la Guyane et la Martinique sont les seules Régions sans perspective claire de convention en 2005."*

D'un point de vue financier, seize collectivités interviennent sur le long métrage, soit quinze Régions (la Bourgogne et Champagne-Ardenne n'ayant pas souhaité s'engager sur le long métrage) et un Département (la Charente). Cela correspond à une dépense des collectivités de 16,45 millions d'euros, soit, avec l'apport du CNC, un total de 21 millions d'euros pour le long métrage au titre de l'année 2004, un

montant comparable à l'avance sur recettes. La contribution totale du CNC est de 4,65 millions d'euros, plafonnée à 1 million d'euros par Région, pour ne pas accentuer la concentration géographique. Par rapport à 2003, la progression brute sera de 7 millions d'euros se répartissant surtout dans trois Régions, le Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Île-de-France (4,2 millions d'euros à elles trois, soit 60% de la progression). La répartition géographique des fonds s'en trouve modifiée : Rhône-Alpes et l'Île-de-France, qui représentaient l'année dernière 80 % des interventions des Régions en long métrage, ne cumulent plus que 60% des interventions un an plus tard.

*"Cette année, l'ensemble des fonds d'aide à la création conventionnés représente 6,84 millions d'euros (dont 5,54 millions provenant des Régions et 1,3 million du CNC) ce qui correspond soit au maintien des engagements, soit à leur augmentation. La nouvelle mesure 1 euro pour 2 euros n'a donc pas déporté les crédits des aides à la création vers les aides à la production long métrage. Le second élément à mentionner est que toutes les Régions avec lesquelles nous avons signé ont souhaité inscrire dans leur convention les montants consacrés à l'audiovisuel. Ces montants déclarés représentent une somme de 5,94 millions d'euros pour dix-sept Régions et trois Départements. Les chiffres du prochain guide de l'APCVL devraient nous éclairer sur la répartition par genre, à savoir ce qui a basculé sur les fonds audiovisuels et ce qui est resté sur l'aide à la création. On constate d'ores et déjà que l'ensemble des aides à l'audiovisuel et des fonds d'aides à la création (tout ce qui n'est pas long métrage donc) représente 12,8 millions d'euros, à comparer au total de 2003 qui était de 13,74 millions d'euros. Comme nous n'avons pas la totalité des engagements ouverts à ce jour, la fourchette est donc comparable à l'année dernière."*

Patrick Lamassoure, délégué général de Film France, et modérateur de ce débat, demande à Éric Briat si les fonds d'aide au long métrage

ont augmenté avant même l'abondement du CNC, et si l'effet d'entraînement de la mesure 1 euro pour 2 euros se vérifie.

Selon Éric Briat, *"il y a un effet mathématique indéniable car le CNC investit davantage d'argent. Mais nous avons aussi constaté une progression très sensible de l'engagement des Régions : ces 7 millions d'euros représentent une vraie dynamique et nous ne sommes qu'au début de la courbe d'apprentissage. Ces engagements ont été consentis sur les budgets modificatifs et non primitifs des Régions : il existe donc une marge de progression."*

## **RÉACTIONS ET DÉBAT.**

Marc-Olivier Sebbag du SPI s'intéresse aux modalités d'engagement des fonds, et aux reports : *"Puisque l'enveloppe totale promise pour 2004 était de 10 millions d'euros et que le CNC n'en a investi que 5, dans l'hypothèse d'un report de 5 millions d'euros, le CNC pourrait investir 15 millions d'euros l'année prochaine! Existe-t-il une véritable possibilité d'engager l'ensemble de ces sommes ? Une autre de nos réflexions concerne ce que l'on appelle le plafond communautaire : les aides ne peuvent représenter plus de 50 % du budget d'une œuvre. Dans quelle mesure les aides régionales entrent-elles dans ce calcul, et la nature des subventions (remboursables ou non) est-elle en cause ? Pour vous rassurer, il existe une exception pour les œuvres dites difficiles et à petit budget."*

Pour Éric Briat, *"La décision du Premier Ministre en 2003 concernait effectivement une enveloppe de 10 millions d'euros, mais c'était un objectif de régime de croisière. En 2005, nous prévoyons 11,5 millions d'euros disponibles sur la section cinéma du compte de soutien, auxquels s'ajoute une enveloppe de 4 millions d'euros de la section audiovisuelle du compte. Les conditions d'utilisation des fonds se feront selon deux cas de figure : pour un certain nombre de Régions, les règles ont déjà été*



Tournage à Lille du téléfilm, **Le Voyageur de La Toussaint** de Philippe Laik, soutenu par le CRRAY.

*élaborées durant le premier trimestre 2004 ; leurs nouvelles conventions ont donc un caractère rétrospectif. Le second cas de figure concerne les Régions qui ont obtenu des accords plus tardifs de leurs décisionnaires. Pour celles-ci, nous allons mettre en place une période complémentaire de mobilisation des fonds en considérant que les premières commissions devront se réunir début 2005. Nous souhaiterions qu'un cadre conventionnel soit fixé en 2005 afin de ne devoir modifier dans chaque convention que les avenants financiers (entre autres pour l'ouverture à l'audiovisuel de la mesure 1 euro pour 2 euros, ou les changements concernant les montants globaux des soutiens de chaque Région). Nous espérons signer des avenants dès janvier, ou signer des conventions nouvelles dans une période correspondant au vote du budget primitif des Régions. En ce qui concerne le troisième point, le plafond communautaire pour les aides : les aides régionales sont à intégrer aux aides publiques dans le calcul des plafonds, qu'elles soient remboursables ou non."*

### **Les exemples de trois Régions**

Charlotte Brun, vice-présidente de la commission de la Culture et des Nouvelles Technologies de la Communication résume la situation de l'Île-de-France : "Notre convention avec le CNC a été signée assez récemment. Elle comprend notre fonds de soutien, mais aussi l'ensemble des festivals, des dispositifs d'éducation artistique ainsi que les deux établissements publics que sont la Commission du film Île-de-France et l'EPCC Arcadi (dans lequel est intégré Thécif). La Région est très fortement investie dans le cinéma qui est pour nous une priorité culturelle et politique : elle est devenue le deuxième financeur public institutionnel du cinéma en France, et un tiers de notre budget de fonctionnement en culture va à l'ensemble des dispositifs régionaux sur le cinéma. L'exécutif réfléchit actuellement à l'ouverture du dispositif d'aide au documentaire et à un soutien plus adapté à l'audiovisuel. Enfin, sans en connaître encore la forme, nous sommes également conscients de la nécessité d'une intervention dans le domaine du court métrage. Nos modalités d'intervention vont donc évoluer en 2005. Notre fonds de soutien

en 2005 est de 14 millions d'euros au total : 11 millions d'euros, auxquels s'ajoutent le report d'un million d'euros au titre de l'accompagnement par l'État pour 2004, plus les apports du CNC d'un million d'euros pour l'audiovisuel et un million d'euros pour le long métrage. J'aimerais conclure en soulignant l'importance de la réflexion entre Régions sur les dispositifs que nous mettons en place, et sur notre complémentarité."

Pour Isabelle Gaudron, élue de la Région Centre, il est essentiel de relativiser : "Il faut saluer le fait que, malgré la nouvelle mesure 1 euro pour 2 euros, les Régions sont restées fidèles à une politique globale en faveur de la création cinématographique : il n'y a pas eu d'effet d'aubaine financière. En ce qui concerne notre propre expérience, notre Région a soutenu, en 2004, treize courts métrages, quinze documentaires et quatorze longs métrages. Nous avons signé notre nouvelle convention avec le CNC dès le 20 septembre, avec pour volonté première de diversifier la création et de favoriser l'émergence de nouveaux talents. Les collectivités territoriales ont tout intérêt à travailler avec le CNC. Son appui permet d'aider davantage de projets avec de meilleurs apports financiers, sans transferts de fonds, sans léser d'autres films. Par ailleurs, nous suivons avec attention l'ouverture du dispositif pour l'audiovisuel. Notre troisième chantier sera le court métrage, secteur où se pose la question de l'utilisation de fonds publics dans des conditions souvent éloignées du droit du travail : c'est d'ailleurs notre premier sujet de réflexion au sein de la commission que j'anime à l'ARF, et que nous allons réunir au festival de Clermont-Ferrand. La politique cinéma d'une Région s'étend bien au-delà des aides à la production."

Philippe Lavaud, 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil général de la Charente et conseiller régional de Poitou-Charentes, est présent à la fois au titre du Département Charente et de la Région Poitou-Charentes. "Notre convention est unique

car elle a été cosignée par trois Départements et une Région. Notre soutien total pèse 3,8 millions d'euros, rapporté à 1,6 million d'habitants, cela en fait la première région de France en termes d'effort financier en faveur du cinéma et de l'audiovisuel ! Le Département de la Charente intervient avec 2 millions d'euros (et 2,3 l'année prochaine), sans compter avec la création de la Sofica régionale courant 2005. Nous nous réjouissons de l'extension de la mesure à l'audiovisuel (avec 2 millions d'euros d'aides départementales, nous sommes déjà au plafond) : la prévision de soutien global est de 4,2 millions d'euros en 2005 hors CNC. Nous voulons faire de la région une vallée d'image couvrant les quatre départements, une filière allant de la formation à la production en passant par la diffusion. S'y ajoute le projet Magelis lié au cinéma d'animation, en cours de réorientation politique, qui s'ouvre vers d'autres formations, comme le court métrage. Le Département voisin de Charente-Maritime (qui intervient à hauteur de 0,5 million d'euros) est également complémentaire. Pour le long métrage, nous espérons porter l'investissement de 800 000 euros à un million en 2005. Enfin, le rôle de Poitou-Charentes Tournages est important pour la promotion des activités cinéma en région. La Charente est un petit département de 320 000 habitants, sa situation financière est tendue, mais sa volonté de soutien est pourtant réaffirmée avec 300 000 euros supplémentaires dans l'enveloppe. De plus, la reprise du projet de Sofica, avec un portage différent de l'origine, est une nouvelle perspective pour l'été prochain."

## RÉACTIONS ET DÉBAT.

Jean-François Raynaud, producteur membre de l'association des producteurs audiovisuels de Rhône-Alpes : "Je ne comprends pas qu'avec un plafond de 100 000 euros pour les fonds d'aide à la création, le total des apports soit de 6 millions d'euros ? Ensuite, j'aimerais savoir si la notion d'exception pour les films difficiles à petit budget dont parlait Marc-Olivier Sebbag

*s'applique seulement au cinéma ou également à l'audiovisuel ? Enfin, la règle restrictive qui veut que l'aide du fonds 1 euro pour 2 euros soit liée à l'autorisation préalable de production de l'œuvre, est-elle confirmée ?*

Éric Briat répond en plusieurs temps : *"Au sein des fonds d'aides à la création, le CNC intervenait jusqu'à 76 000 euros par Région jusqu'à fin 2003, plafond qui a été porté à 100 000 euros pourvu que la Région consente un effort financier d'au moins 300 000 euros. Tout le monde n'est donc pas au plafond, généralement les Régions sont bien au-delà. Au total donc, lorsque le CNC met 1,3 million d'euros dans ces fonds, il mobilise 5,54 millions d'euros dans les Régions, soit un 1 euro CNC pour 4 euros des Régions. C'est ce qui explique mon chiffre. Au sujet des œuvres dites difficiles, le dé plafonnement des aides nationales est fixé par le cadre communautaire, c'est une dérogation négociée. Enfin, en ce qui concerne l'autorisation préalable nécessaire pour le soutien aux œuvres audiovisuelles, nous y reviendrons cette après-midi, mais je peux d'ores et déjà souligner deux raisons. La première est juridique : les crédits en direction des fonds à l'audiovisuel proviennent de la section audiovisuelle du compte de soutien, et la condition d'utilisation de ces crédits est soumise à l'obtention de l'autorisation préalable (comme l'agrément pour le long métrage). Ce sont les règles du Cosip. Mais il existe également une raison d'ordre politique : nous travaillons dans un cadre conventionnel ; le CNC et les Régions se fixent des objectifs communs vis-à-vis des élus, des citoyens et contribuables. Qu'advient-il des œuvres qui n'ont pas obtenu l'autorisation avant l'aide ? Si elle est tardive, dès lors que l'œuvre l'a obtenue, l'aide peut être débloquée. Mais si en dernière instance, l'œuvre n'a pas de diffuseur, c'est aux fonds d'aides à la création de l'accueillir."*

Marc-Olivier Sebbag précise par ailleurs que l'exception des films difficiles à petit budget est présente dans une communication de 2001 de

l'Union Européenne qui a été votée grâce à l'appui des petits pays européens (comme le Danemark ou le Portugal), et que les notions de "petit budget" et de "film difficile" sont vastes.

## **MODALITÉS D'INTERVENTION DES DÉPARTEMENTS ET LE RÔLE DES RÉGIONS.**

### **La modification du cadre législatif**

Éric Briat présente la modification du cadre législatif, conséquence du vote du 13 août dernier de la loi relative aux libertés et responsabilités locales, dont les décrets d'application sont en cours de publication. *"Cette grande loi de décentralisation contient des dispositions qui intéressent le soutien à la production des collectivités territoriales, car il fait maintenant partie du régime des aides au développement économique tel qu'il est défini dans le code général des collectivités territoriales. C'est un point essentiel car il implique que les interventions sont aujourd'hui assimilées à des intérêts économiques et cela a des conséquences concrètes.*

*Tout d'abord, la révision de l'article 1511.1 du code général des collectivités précise le rôle de la Région : "elle coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements". Premier effet : le Conseil régional établit un rapport sur l'ensemble des aides, à remettre au représentant de l'État afin de vérifier la légalité des aides au regard du droit communautaire et de permettre à l'État de plaider en toute connaissance de cause auprès de la Commission européenne à Bruxelles. Seconde conséquence : en cas de rupture de l'équilibre économique constaté par la Région ou l'État, le président du Conseil régional organise une concertation. Cela vise des situations de distorsion ou de concurrence abusive entre territoires.*

*L'article 1511.2 pose deux principes : le Conseil régional décide de l'octroi des aides dans la région, les départements, les communes et les groupements. Mais aujourd'hui, le Département*

*ou la Commune peuvent les mettre en œuvre par eux-mêmes. Auparavant, les Régions étaient chefs de file (selon la loi de janvier 2002), aujourd'hui on revient avec souplesse sur ce point : la notion de chef de file est amoindrie. D'ailleurs, l'article 1511.5 stipule qu'une convention peut être conclue entre l'État et une collectivité autre que la Région, sous réserve que la Région soit informée. Quelles sont les conséquences de ce cadre général ? Tout d'abord, il va falloir modifier le préambule de nos conventions, en particulier ce qui concerne le régime du chef de file de la Région. La faculté d'intervenir directement avec les Départements nous est ouverte, mais nous pensons au CNC qu'il faudrait qu'il existe une carence manifeste de la Région sur les aides. Il faut privilégier des solutions où l'ensemble des collectivités est associé. C'est une chance à saisir car cela permet de mobiliser davantage de fonds, comme l'illustre le cas de Poitou-Charentes."*

## **RÉACTIONS ET DÉBAT.**

Isabelle Le Guern, responsable de l'accueil de tournages en région Basse-Normandie, demande comment cela se passe concrètement pour les producteurs quand un Département abonde un fonds régional ?

Éric Briat répond que le CNC signe avec la Région, mais verse les aides à chacun des signataires : ainsi aujourd'hui, la Charente-Maritime ou la Charente reçoivent directement du CNC l'apport 1 euro pour 2 euros. "L'année dernière, je vous aurais fait la réponse inverse. Maintenant, puisque chaque collectivité s'engage, c'est à hauteur de ces engagements que le CNC apporte sa contribution. Par contre le cadre juridique doit être commun."

Olivier Trusson, de la Communauté Urbaine de Strasbourg souligne qu'il s'agit de la seule Ville de France à avoir un fonds d'aides. Mais il se demande comment procéder concrètement : "Faut-il ouvrir des négociations pour signer une

*convention qui s'ajouterait à celle de la Région Alsace ? Ou faut-il se joindre à la convention d'Alsace existante, avec une Région qui ne serait alors plus chef de file mais coordinatrice ?"*

Selon Éric Briat, les discussions doivent être ouvertes avec la Région. Dans le cas de l'Alsace cela peut se faire dans le cadre de la discussion pour l'avenant à la convention pour 2005, permettant à Strasbourg de se raccrocher au dispositif conventionnel régional existant.

## **Exemple de coordination régionale**

Philippe Lavaud, 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil général de la Charente et conseiller régional de Poitou-Charentes, présente le travail mené en région Poitou-Charentes : "Il s'agit d'une situation inédite en France : une Région signe une convention avec trois Départements, qui, en outre, peuvent intervenir seuls. Aujourd'hui, la Région a la volonté de coordonner le développement économique par des relations dans un cadre sain de partenariat et de non concurrence. Chacun trouve sa place et son créneau : la Charente-Maritime se concentre sur la fiction, le court métrage et le reportage; la Charente développe un pôle d'animation fort, les Deux-Sèvres s'appuie sur le festival du film documentaire animalier de Ménigoute. La mesure 1 euro pour 2 euros est une forme de reconnaissance de ce volontarisme : il s'agit d'aménagement du territoire au niveau national comme régional et départemental."

## **RÉACTIONS ET DÉBAT.**

Jean-François Raynaud, producteur, soulève trois questions : "Dans le cadre de l'intervention des Départements, existe-t-il aussi un volet d'aides à la création et un volet 1 euro pour 2 euros ? Ensuite, quelle est la légitimité des collectivités territoriales à sélectionner des projets selon des critères de territorialité ? Les producteurs implantés en région revendiquent de produire des œuvres qui parfois ne remplissent pas ces critères de territorialité, tout en méritant d'être éligibles."



Flach Film/A. Boco Gil

**Mon fils d'ailleurs** réalisé par Williams Crepin, téléfilm soutenu par la Région Poitou-Charentes et le Département de la Charente en 2004.

*Quelle est la position de la Charente et du CNC sur ce point ?*

Éric Briat lui répond que les Départements peuvent intervenir sur les trois volets des aides : aides à la création, au cinéma et à l'audiovisuel.

Philippe Lavaud n'a pas d'exemple d'œuvres non "territorialisées" qui auraient reçu un soutien de la Région. *"Mais par contre, il a existé des partenariats sur des films avec d'autres Régions. La territorialité n'est pas un facteur exclusif, nous avons aussi une approche culturelle, par exemple dans le domaine de l'animation. En Charente, le pôle de l'image d'Angoulême est né du festival de la BD, qui a développé des activités qui se sont implantées et substituées à d'autres. Les volets culturel et économique se sont subtilement mélangés."*

Maël Kerroux, du service économie-emploi de la Région Poitou-Charentes, demande si le plafonnement d'un million d'euros du CNC par Région est valable par signataire de la convention.

Éric Briat, le confirme et le répète : *"Il s'agit d'un million d'euros par collectivité sur le long métrage. Sur l'audiovisuel le plafond est aussi d'un million d'euros par collectivité. Quant à la question de la territorialisation, nous la regardons sous deux aspects : nous encourageons tout ce qui contribue à la relocalisation des tournages sur le territoire français, mais nous devons veiller à ce qu'il soit possible de tourner un film dans deux régions et non de façon exclusive dans une seule. Nous avons besoin d'une coopération interrégionale, et d'harmoniser les critères au travers de nos conventions. Le second aspect concerne la pertinence des critères selon le genre : pour le documentaire, la territorialité n'a pas de sens. Il y a profusion de critères qui ne garantissent pas tous des retombées effectives et pertinentes (jours de tournage, pourcentage de dépenses locales, pourcentage de l'aide par rapport au montant de la subvention, etc) : le CNC est prêt à travailler avec les collectivités pour se pencher ensemble sur ces critères."*

## LE CRÉDIT D'IMPÔT CINÉMA

Patrick Lamassoure rappelle l'objectif du crédit d'impôt pour le cinéma : localiser en France des tournages français. *"Cette mesure a été lancée pour le long métrage en 2004 avec pour objectif pour le producteur délégué de pouvoir récupérer 20% de crédit d'impôt sur les dépenses de fabrication de son film, pour peu qu'elle soient éligibles. D'après les premiers chiffres du CNC, les effets de la relocalisation des tournages sont déjà effectifs sur les sept premiers mois de l'année : aujourd'hui 72% des semaines de tournages ont lieu en France, contre 61% en 2003. C'est une hausse importante mais il faut être prudent car on est encore tôt dans la procédure."*

Géraldine Michelot, productrice aux Films Pelleas, est venue faire part de son expérience : *"Aujourd'hui aucune société de production française n'a encore bénéficié du crédit d'impôt : beaucoup ont fait savoir au CNC qu'elles souhaitaient en bénéficier, mais les résultats ne seront effectifs que sur l'année 2005. Pour les structures indépendantes produisant des films d'auteur, c'est évidemment une bonne mesure, mais répond-elle à ses objectifs ? Le crédit d'impôt a été initié pour ramener des films en France et concerne donc globalement des films à petits et moyens budgets : en effet les gros budgets ont encore intérêt à coproduire, et c'est dommage. Depuis le début de l'année, il y a des nouveautés chaque jour, et il est difficile pour les producteurs d'avoir des réponses précises. Il existe deux formes de critères : les dépenses éligibles par film et ensuite le barème de points demandé à l'agrément."*

*Ce barème de 100 points comprend la langue parlée dans le film, les comédiens, les techniciens, la localisation du tournage, du laboratoire, la post-production. Le crédit d'impôt ne prend en compte que 40 de ces points, et le producteur doit en réunir 38 sur 40, c'est très contraignant. Les dépenses éligibles sont les salaires et les charges sociales des techniciens, les moyens techniques, la pellicule*

*et le laboratoire, mais pas l'interprétation, ni les droits d'auteur, ni la régie (l'hôtellerie par exemple n'est pas prise en compte). Ensuite, il faut calculer s'il est plus intéressant de tenter une coproduction ou de bénéficier du crédit d'impôt. Aux Films Pelleas nous ne sommes pas concernés, car nous n'avons pas de coproduction sur les films pour lesquels nous avons demandé du crédit d'impôt cette année. Il doit être possible de cumuler crédit d'impôt et coproduction, mais ce sera l'objet de l'exemple du film produit par Marc Baschet tout à l'heure. Sur le prochain film d'Alain Guiraudie, au budget d'1,2 million d'euros, nous bénéficions de trois subventions régionales (Midi-Pyrénées, Auvergne et PACA). Deux de ces subventions sont non remboursables, elles devaient donc être défalquées du calcul du crédit d'impôt, ainsi que le fonds de soutien généré par le producteur et réinvesti dans le film. Cela a changé la donne, et grèvé le montant de crédit d'impôt espéré. Il y a eu sans doute une erreur d'interprétation des producteurs : nous nous sommes réjouis de la mesure, et nous nous sommes précipités pour la comptabiliser dans nos plans de financement. Or ce n'est pas un financement, puisqu'on ne sait jamais combien on va toucher et qu'on n'est jamais certain de le toucher. Par exemple, s'il y a des économies substantielles sur le film, le crédit d'impôt sera d'autant plus faible. Sur un second exemple, au budget plus élevé (4,2 millions d'euros), la situation est sensiblement la même."*

Patrick Lamassoure précise que le principe de ce débat n'est pas bien sûr de remettre en cause le crédit d'impôt, mais de se plonger dans son application concrète, et de soulever les problèmes qui se font jour. *"Premier constat : ce n'est pas un vrai financement en amont. Second constat : quand on parle d'un crédit d'impôt de 20%, ce n'est pas 20% du devis du film qui est concerné, mais 20% des dépenses éligibles. Sur des productions difficiles pour lesquelles les subventions (y compris le fonds de soutien) sont proportionnellement importantes, le crédit d'impôt n'est pas un outil qui provoque une*



Dejan Vekic

**L'Enfer**, long métrage de Danis Tanovic, tourné à Paris et soutenu par la Région Ile-de-France

*réelle différence. À l'autre extrémité du spectre, c'est également moins intéressant pour les films dits à gros budgets."*

Géraldine Michelot ajoute que le plafonnement du crédit d'impôt à 500 000 euros devrait être doublé, et que sur le film d'Alain Guiraudie, le crédit d'impôt représente 7,5% du devis. "Sur les deux films que je vous ai cités en exemple, les dépenses éligibles sont de l'ordre de 35 à 37% des devis totaux. C'est peu, car j'ai calculé que sur les structures de financement classiques, les dépenses éligibles sont plutôt de l'ordre de 50% à 60% du devis."

Marc Baschet (ASAP Films) prend la parole pour détailler l'exemple du prochain film de Danis Tanovic, "L'Enfer", tourné actuellement à Paris. "J'ai calculé que pour ce film la localisation du tournage en France par rapport au pays "le moins cher" augmentait le devis d'un million d'euros (sur un budget total de 6 millions). Logiquement le crédit d'impôt ajouté à l'aide de

*la Région Île-de-France devait combler cet écart. Nous avons donc choisi de tourner en France. Pour moi, le crédit d'impôt, maintenant escomptable chez Cofiloisirs, rentre en financement, simplement il ne faut pas le surévaluer surtout dans le cas d'une production internationale. Pour être éligible au crédit d'impôt il faut justifier de 38 points sur 40, autrement dit, n'avoir que deux techniciens étrangers. Or j'avais des coproducteurs : le Japon, l'Italie, la Belgique. J'ai donc voulu mettre les techniciens étrangers sous contrats français, mais la commission d'agrément du CNC a demandé à ce que les italiens soient sous contrats italiens et les belges sous contrats belges puisque j'avais des coproducteurs dans ces deux pays, arguant de la loi sur le droit du travail européen. J'ai donc appelé la chef monteuse italienne pour la virer, mais elle m'a rappelée dans la nuit, prête à se jeter dans le Tibre ! J'ai alors gardé la chef monteuse, un seul technicien belge sur les trois prévus, et tous les autres membres de l'équipe qui sont des*

*français payant leurs impôts en France. Il a alors fallu que je compense les investissements étrangers en dépensant de l'argent en Belgique et en Italie sur d'autres postes. Par exemple, la pellicule Kodak, fabriquée en France, envoyée à Bruxelles, récupérée par mon ingénieur du son en Belgique qui me la rapporte à Paris, compte comme une dépense belge. Je croyais en avoir fini quand un nouveau coproducteur a voulu investir du compte de soutien pour 130 000 euros, et là les ennuis ont recommencé car le compte de soutien réinvesti se déduit du crédit selon un calcul précis ! Mon calcul de cette minoration du crédit s'élève à 18 600 euros, mais ma bonification pour tournage en studio (à Arpajon en France) s'élève à peu près au même niveau, et, est donc annulée par cette déduction du crédit d'impôt ! En fait, une nouvelle aide, le crédit d'impôt, annule une autre aide déjà en place. Ne peut-on pas faire mieux ?"*

Patrick Lamassoure en profite pour demander à **Laurent Cormier** comment s'est fait le choix des points éligibles pour le crédit d'impôt.

**Laurent Cormier**, directeur de l'audiovisuel au CNC, lui répond que l'idée est de créer un véritable instrument de relocalisation : *"Nous partions du constat que les cachets des comédiens et des réalisateurs gonflaient les devis, on a donc choisi les dépenses concrètes comme les industries techniques, les techniciens et prestataires en France. Pour l'hôtellerie, l'évaluation et le contrôle de ce genre de dépenses rendaient ça difficile à intégrer. Je voudrais préciser que si on n'est pas imposé, le crédit d'impôt représente de l'argent versé, et si on est imposé, il est retranché de l'impôt."*

**Monique Barbaroux**, directrice générale adjointe du CNC, réagit quand à elle aux réticences soulevées par la salle, face aux difficultés actuelles d'application du crédit : *"Nous avons fait des simulations du crédit d'impôt, nous arrivons à 20-25 millions d'euros pour le cinéma, et 30 pour l'audiovisuel. C'est une somme de 50 millions d'euros, je ne peux*

*pas laisser dire que c'est une usine à gaz, ni de la poudre aux yeux ! Il a fallu un nombre incroyable d'allers et retours avec le ministère des Finances, et encore tout n'est pas calé ! A tout moment le système peut être remis en cause. Serrons-nous donc plutôt les coudes !"*

**Marc-Olivier Sebbag** du SPI va dans le même sens en expliquant que le crédit d'impôt étant une mesure fiscale gérée par le ministère des Finances, le monde des producteurs n'en a pas l'habitude. C'est pour cela que son fonctionnement est encore un peu incertain, car la marge de manœuvre est à Bercy.

Enfin, **Richard Turco** pour la Région Haute-Normandie soulève un problème qui n'a pour l'instant pas de réponse : cette Région a choisi d'aider des longs métrages à petits budgets, fragiles, à hauteur de 120 000 euros par film, et c'est une aide non remboursable (subvention). *"Le producteur ne peut pas intégrer notre subvention dans les dépenses éligibles au crédit d'impôt à la différence du soutien d'une Région qui est alloué sur le mode de l'avance remboursable. Les règles du crédit d'impôt créent donc une "distorsion de concurrence" mécanique entre certaines Régions. Notre effort financier, que nous avons voulu conséquent, s'en trouve paradoxalement pénalisé !"*

## **MODE D'EMPLOI DES NOUVELLES MESURES EN FAVEUR DE L'AUDIOVISUEL**

### **L'extension du crédit d'impôt à l'audiovisuel**

**Laurent Cormier**, directeur de l'audiovisuel du CNC explique l'extension à l'audiovisuel du crédit d'impôt cinéma : *"Il a été créé pour donner aux producteurs les moyens de ne pas délocaliser, et pour doter la France du même outil que les pays voisins. Il existe en effet une vraie course aux soutiens défiscalisés entre pays européens. Les grandes lignes de l'extension du crédit à l'audiovisuel ont été votées hier soir à l'Assemblée nationale. Nous avons introduit dans le texte le fait que ce crédit ne concernerait*

que les entreprises dans lesquelles les emplois permanents sont tenus non par des intermittents, mais par des CDI (cela s'appliquera également au cinéma). En audiovisuel, le crédit concerne le producteur délégué, et est établi à partir d'œuvres qui ont eu l'autorisation préalable de production et bénéficient du compte de soutien. Les genres concernés sont la fiction, le documentaire et le dessin animé. Sont exclus la publicité ou l'information. Le calcul se fonde sur les dépenses relatives aux techniciens français ou européens, ou résidents en France, salariés en France, sans prendre en compte le réalisateur et les comédiens. Les prestations techniques concernées seront celles effectuées en France, sans sous-traitance à l'étranger. Un barème spécifique pour chaque genre fera l'objet d'un décret ultérieur. Un plancher de dépenses est mis en place pour le documentaire (car il y avait une enveloppe à respecter et que le documentaire représente le plus grand volume d'heures) : ce plancher est environ de 140 000 euros de l'heure de dépenses éligibles. Il y aura également plafonnement comme sur le cinéma, entre 1 100 à 1 200 euros la minute (selon le genre). Le taux de ce crédit sera de 20% comme pour le cinéma, le plafond sera de 50% de la dépense publique (le crédit ne doit pas dépasser 50% des dépenses du film). Le mode de fonctionnement sera calqué sur le cinéma : l'agrément fiscal préalable et définitif se fera au moment de la demande Cosip auprès du CNC, et sera liquidé au moment de la déclaration de l'impôt sur les sociétés (vers mars ou avril). Le crédit sera déduit de l'impôt ou versé à l'entreprise en cas de non imposition. Il pourra être inscrit au plan de financement si les banques acceptent de l'escompter. Enfin, comme l'a précisé Monique Barbaroux, l'enveloppe gouvernementale pour 2004 sur l'audiovisuel est de 30 millions d'euros (23 pour le cinéma). Pour les producteurs cela concerne les tournages à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. On estime que le crédit sera de 100 000 euros environ pour une fiction de 90 minutes."

## REÂCTIONS ET DÈBAT.

Jacques Peskine, dèlèguè gènèral de l'USPA, se demande comment cela va se passer pour les tournages qui dèmarrent le 1<sup>er</sup> janvier 2005 : "Pour les films qui en sont à l'agrèment préalable, faudra-t-il des complèments de dossier ? Et quelles sont les conditions effectives au cas où une èquipe part deux jours à l'étranger, pour une sèquence finale par exemple ? Quelle est la règle par rapport à cette obligation de 100% du tournage en France ?"

Laurent Cormier prècise qu'il faut aller très vite, car pour les dossiers dèjà dèposés pour les tournages de 2005, il faudra ajouter une demande spècifique du producteur. Ensuite, le fait d'être passè d'un critère de 100% de dèpenses en France à un barème à points, donne une souplesse pour une scène tournée à l'étranger.

Patrick Lamassoure demande s'il existe des exceptions pour les dèlocalisations "purement artistiques", Laurent Cormier rèpond qu'on peut estimer au cas par cas, et que c'est dèjà prèvu dans le cinéma.

Marc-Olivier Sebbag se pose une autre question très concrète : "Le CNC fait tous ses efforts pour que l'autorisation préalable arrive le plus tôt possible, mais il n'y a pas toujours possibilitè d'obtenir cette autorisation préalable avant le dèbut du tournage. Les dèpenses engagèes avant l'autorisation, comme la construction de dècors, sont-elles incluses dans le calcul du crédit ?"

Laurent Cormier confirme que le CNC doit se mobiliser pour que l'autorisation préalable n'arrive pas trop tard.

Paul Chiesa, prèsident de l'association Rezo regrette que le dispositif soit le mème pour tous les genres : "Pour le documentaire, le crédit d'impôt ne va-t-il pas surtout bènèficier aux projets dèjà bien financés ?"



**Les Terriens**, documentaire de création d'Arianne Doublet soutenu par la Région Haute-Normandie.

Laurent Cormier rappelle alors que les planchers pour le documentaire ont été mis en place afin que l'enveloppe financière soit respectée. *"Par la suite, nous pourrions éventuellement penser à un abaissement des planchers ou à une hausse des plafonds. La question se posera aussi sur les points du barème, par exemple pour estimer dans quelle mesure une raison artistique impose un tournage à l'étranger. Si les grosses productions sont souvent financées par des dépenses à l'international, nous visons plutôt les productions moyennes, dont les dépenses éligibles représentent 75% du devis."*

#### **Les modalités de mise en place du dispositif 1 euro pour 2 euros en faveur de l'audiovisuel**

Laurent Cormier continue : *"Il ne remplace pas les dispositifs existants, et n'est qu'un complément de financement. Son principe est le*

*même que pour le cinéma, avec un plafond d'intervention du CNC à 1 million d'euros par collectivité. Les genres de programmes concernés sont les documentaires, les fictions, les dessins animés, les séries et le spectacle vivant sur des formats particuliers (les unitaires de plus de 24 mn, les autres relevant des aides à la création). Enfin, les projets devront avoir obtenu une autorisation préalable, donc l'engagement d'un diffuseur, sinon ils relèvent des aides à la création. L'aide de la collectivité est complémentaire de celle du CNC, elles s'additionnent dans le respect du plafond de 50% d'aides publiques. Nous souhaitons privilégier les aides structurantes pour le producteur, au delà de 4 ou 5 000 euros. Enfin, il est important que les dépenses sur place soient matérialisées, qu'il s'agisse de dépenses locales (en termes d'engagement de techniciens, de location de matériel etc.). L'abondement du CNC sera de 4 millions d'euros sur la base de ce qui se faisait en 2003."*

## RÉACTIONS ET DÉBAT.

Vassili Meimaris, de la direction de la culture de la Région Franche-Comté (fonds d'aide et commission du film) s'inquiète de la localisation des dépenses pour les documentaires. *"Il faut inciter les gens de l'extérieur à regarder nos réalités et aider nos producteurs locaux à poser leur regard ailleurs : par exemple, un producteur francomtois peut parler d'Haiti comme ça nous est arrivé récemment. Une localisation excessive des dépenses peut être pernicieuse, il existe un discours de droit du sol, on le ressent très fortement. Il faut maintenir une position d'ouverture."* Quand Laurent Cormier lui rétorque que la post-production ou la location du matériel peuvent se faire en région, Vassili Meimaris précise que les petites régions disposent souvent de très peu d'industries.

Les participants sont d'ailleurs globalement d'accord pour conclure que les critères de territorialité doivent être souples : *"Ce sont des choix techniques et économiques de post-production, de prestations et d'emplois"* précise Laurent Cormier.

Marc-Olivier Sebbag renchérit en précisant que *"ce ne sont des critères ni strictement économiques ou culturels, chaque Région dit son intérêt, c'est ce qui est essentiel"*.

Jean-François Raynaud rappelle que de nombreux producteurs possèdent leurs propres moyens (bancs de montage et matériel de tournage) et demande comment ces dépenses, du moins leur amortissement, peuvent rentrer dans les quotas de dépenses locales.

Laurent Cormier confirme qu'elles sont toujours prises en compte, sauf quand les producteurs veulent faire comptabiliser le matériel au prix du neuf !

Enfin, Frédéric Cros, chef du département stratégie-marketing à Charente Développement donne l'exemple de la convention de la Charente pour le documentaire : un producteur

parisien qui tourne en Charente reçoit une aide en fonction de ses dépenses locales, mais pour un producteur local l'aide est de 15% du coût global du projet sans tenir compte de sa dépense locale.

## DIVERSITÉ DES FORMES DE SOUTIEN RÉGIONAUX, RELATIONS DIFFUSEURS/ RÉGIONS (EXEMPLE DE FRANCE 3)

Pour clôturer ce débat, cinq exemples de soutiens sont présentés par leurs responsables : la Région Haute-Normandie qui a su accompagner en peu de temps le développement de sociétés de productions audiovisuelles, un soutien très ancien et en pleine réforme avec le Nord-Pas-de-Calais, et enfin le volontarisme dans le domaine audiovisuel de la Région Poitou-Charentes. Ces exemples sont complétés par le cas particulier de la Région Réunion et la description des coproductions des antennes régionales de France 3.

Richard Turco, directeur du Pôle Image Haute-Normandie.

*"Jusqu'à très récemment, il n'existait que quatre ou cinq sociétés de production vraiment actives dans notre Région, mais qui connaissaient de vraies fragilités structurelles. Les sociétés les plus anciennes s'étaient orientées vers les films institutionnels pour survivre, d'autres implantées depuis moins longtemps tentaient de se développer par le biais de documentaires culturels avec d'importantes difficultés pour accéder au soutien automatique malgré un dynamisme évident. Quant aux sociétés les plus récentes, elles avaient une exigence culturelle forte, mais très peu de contacts avec les chaînes. Parallèlement, notre soutien était historiquement axé sur les documentaires sans diffuseur préalable, une aide pure à la création. Cette politique a porté ses fruits, de nombreux films ont trouvé des diffuseurs a posteriori, comme "Les Terriens" d'Ariane Doublet. En collaboration avec l'association des producteurs régionaux (Travelling sous les pommiers),*

*nous avons donc créé une aide structurelle adossée aux contenus, soit une aide aux programmes, qui fonctionne en deux temps : d'abord nous soutenons le développement de projets ayant un potentiel économique de diffusion (un "catalogue" proposé par chaque société constitué de deux projets et de 100 minutes à minima), aide sélective de 9 000 euros par société de production. A partir de 2005 elle sera complétée par une aide à la production "automatique" : le producteur, s'il a obtenu l'autorisation préalable de production, pourra demander un financement de notre fonds d'aide pour tourner l'un des projets de son "catalogue" soutenu en développement. C'est une aide sur la philosophie du "slate funding" tel qu'il existe au niveau européen. La mise en œuvre de la mesure 1 euro pour 2 euros et le soutien, nouveau chez nous, aux documentaires unitaires éligibles au COSIP, nous permettra de mieux polariser les deux types d'aides qui existaient préalablement : les aides à la création, strictement culturelles, à un bout de la chaîne et les aides aux programmes prenant en compte le développement économique d'une société à l'autre bout. Nous pouvons constater d'ores et déjà que ces développements induisent une nouvelle dynamique en région : par exemple des associations cherchent à passer en société de production et des sociétés qui étaient en sommeil sont en phase de redémarrage. Pour compléter nos dispositifs, des formations en direction des sociétés de production sont aujourd'hui en discussion avec le CNC."*

Vincent Leclercq, directeur général du CRRAV (Centre Régional de Ressources Audiovisuelles Nord-Pas-de-Calais).

*"Depuis de nombreuses années, le Nord-Pas-de-Calais mène une politique audiovisuelle active et originale. Alors que la plupart des Régions gèrent leurs aides en direct, notre collectivité a confié la mise en œuvre de sa politique à un organisme extérieur, le CRRAV, et préfère coproduire plutôt que subventionner. En 2004, suite à une grave crise budgétaire,*

*nous avons lancé une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel régional, privés et associatifs.*

*Dans son plan d'entreprise 2005/2007, le CRRAV réaffirme clairement qu'il n'est pas là pour faire de la figuration. Quand un auteur, un réalisateur ou un producteur pousse la porte du CRRAV, il doit y trouver un vrai soutien à son film, depuis la première ébauche du scénario jusqu'à la soirée d'avant-première. Toujours très soucieux de la qualité des œuvres produites, le CRRAV mise aussi sur les retombées économiques des tournages. Bien situé, à mi-chemin entre Paris et Bruxelles, le Nord-Pas-de-Calais peut compter sur plus de 400 comédiens et près de 300 techniciens expérimentés pour attirer les productions extérieures.*

*En 2004, nous avons mis l'accent sur cinq actions :*

- la relance du bureau d'accueil de tournages grâce à la Direction de l'Action Economique du Conseil régional et à Lille Métropole avec mise en place de bureaux de production,*
- une forte progression du fond qui est passé de 600 000 euros à 2,7 millions d'euros en 2004,*
- l'accueil d'organisations professionnelles au CRRAV (comme les sociétés de producteurs et d'auteurs) pour se concerter, discuter de la formation, et se rencontrer,*
- le développement de notre présence sur les marchés,*
- enfin, nous faisons un effort très important de formation ; nous sommes d'ailleurs très ouverts à des collaborations avec d'autres Régions pour des formations communes.*

*Pour nous les approches culturelle et économique sont complémentaires. J'espère que les choix du comité de lecture le prouveront."*

Frédéric Cros, chef du département stratégie-marketing à Charente Développement.

*"La Région et le CNC ont signé une convention depuis 1999. Nos interventions se portent en premier lieu sur l'animation, la fiction cinéma et audiovisuelle, et le multimédia. En 2001 un tournage de la société JLA dans la région a été le détonateur pour passer à la fiction et aux*

téléfilms. Notre démarche est avant tout économique : on s'intéresse aux dépenses locales, techniques, d'hôtels et de restaurants... Et pour cela nous travaillons à la formation d'étudiants, comme les BTS d'Angoulême, ou de régisseurs sur place, avec la Commission régionale du film. Nous avons également mis en relation les producteurs qui venaient tourner chez nous avec des prestataires de service dans la 3D d'animation, et un lien positif s'est créé. Fin 2004, 45 à 50 semaines de tournage se sont déroulées dans le département, avec beaucoup de producteurs français. Nous avons des retours intéressants car ça commence à se savoir : l'ANPE locale accueille des techniciens parisiens qui s'installent dans la région. Une société de location de matériel s'est également implantée, nous discutons avec des prestataires de services, des loueurs de plateaux. Proposer aux producteurs des outils complets sur place, permettra d'augmenter la dépense locale. Notre aide est en moyenne de 45 000 à 65 000 euros pour un téléfilm, une subvention calée sur la dépense locale, et payée en deux fois."

Olivier Trécolle, directeur de l'Adcam Océan Indien.

"À la Réunion, nous avons une politique très volontariste en matière de soutien, en particulier sur les téléfilms. Notre particularité est d'être un petit territoire à 11 000 km de Paris. En 2000, le tissu local se résumait à quelques sociétés faisant de la publicité locale, innovantes mais assez peu structurées, créant peu ou pas d'emplois techniques. Le fonds de soutien de la Région a été mis en place en 2000, et s'est inscrit d'emblée dans la ligne des actions économiques : la première partie est orientée vers la création, la seconde vers la production. Le montant du soutien est fort, car l'accès à la Réunion est déjà d'un coût important : il fallait donner ce coût pour se retrouver à égalité avec les autres Régions. Sur un plan artistique, choisir le téléfilm permettait notamment dans le cadre de séries à héros récurrents, le développement d'historiques se passant chez nous. Sur le plan économique, un téléfilm étant assez cadré, nous

avons essayé d'emblée de monter des accords avec des sociétés (deux à ce jour) qui s'engagent à localiser un certain volume d'heures sur notre territoire sur un ou deux ans, et à participer à la production de courts métrages d'origine régionale. Lancée en 2000, nous avons donc des résultats de cette politique calculés sur quatre ans et demi : 3,3 millions d'euros ont été octroyés à des entreprises et à des projets, qui ont généré 15,2 millions d'euros de dépenses locales. Sur ce montant, 1,61 millions ont été octroyés aux projets de téléfilms. Les sociétés concernées sont surtout des entreprises métropolitaines (87%, soit 1,4 million d'euros), et le reste provient de projets locaux. Aujourd'hui 500 à 600 personnes travaillent dans la filière audiovisuelle locale. Nous avons deux équipes de tournage à peu près complètes. Les entreprises se professionnalisent, elles ont amélioré leurs méthodes en travaillant sur de plus gros projets. Des stratégies se mettent en place, notamment pour le documentaire : dix entreprises produisent régulièrement du stock et des sociétés de publicité sont passées à la production de programmes. Deux associations de techniciens se sont créées. L'avenir pour nous sera de continuer à aller sur les marchés métropolitains, de suivre les opérations prévues par la Commission nationale du film France, mais aussi les marchés indiens et asiatiques. Nous aimerions également enclencher une série se déroulant à la Réunion, qui refléterait la réalité de notre métissage. Nous réfléchissons aussi sur les moyens d'apporter un bonus au tout numérique, car nous avons des outils de post-production numérique de très bonne qualité. Notre apport maximal sur une fiction est de 152 000 euros ce qui représente 25% de la dépense locale."

Louis-Marie Davy, directeur adjoint pour les programmes régionaux de France 3.

"Dans notre rapport de gestion de l'année 2003, l'activité de coproduction des antennes régionales de France 3 pour le documentaire s'élevait à 12 millions d'euros, soit sensiblement

la même hauteur que l'activité nationale de documentaires de France 3 : pour les treize antennes, cela correspond à 283 heures produites et 511 diffusées. France 3 Ouest, une des antennes les plus actives avec Lyon et Marseille, investit dans le documentaire 1,5 million d'euros par an, dont 250 000 euros en numéraire et le reste en industrie. Nous sommes donc davantage que des diffuseurs. Nous investissons en moyenne 8 000 euros pour un 52 minutes, une somme doublée si le film est diffusé au niveau national. Nous souhaitons donner plus de lisibilité à ces coproductions : dès janvier prochain, une case du vendredi après-midi va accueillir des collections et des séries produites en région. Si on ne se contente pas de la préférence régionale, si on apprend à travailler ensemble, le réseau des antennes régionales de France 3 est un potentiel énorme : une antenne active, ce sont quarante coproductions par an."

## REACTIONS ET DÉBAT.

Jacques Peskine, pour l'USPA voudrait "insister sur le fait que nous sommes à un tournant. Les pouvoirs publics ont enfin compris les potentialités de la production audiovisuelle : toutes nos forces doivent être mises en commun. Nous avons du retard, la France produit beaucoup moins d'heures de fiction que ses voisins. Nous n'avons parlé que de subventions, mais les Régions peuvent également nous aider pour les accès aux lieux historiques, ou pour résoudre des problèmes de figuration. Et elles ne doivent pas avoir peur de préciser leurs demandes aux producteurs : nous y répondrons."

Marc-Olivier Sebbag du SPI tient quant à lui à souligner la flexibilité du dispositif des conventions entre les collectivités et le CNC : "Les souhaits et les intérêts régionaux sont très divers, les montants investis aussi, et les modes d'intervention également. Chaque type d'intervention, de la plus culturelle à la plus économique, doit être assumée : c'est l'équilibre de

ces interventions qui évite l'ambiguïté des relations entre producteurs et Régions."

Paul Chiesa, pour Rezo se réjouit de "la montée en puissance de France 3 en région qui surprend même France 3 en interne. A l'horizon 2008, l'offre de programmes doit doubler. Avec les mesures incitatives du CNC, ça me rend optimiste pour l'avenir. Rezo qui représente les petits producteurs en région, va se transformer en fédération d'associations régionales pour devenir un vrai partenaire du CNC, des Régions, et des chaînes..."

Patrick Lamassoure soulève le problème des délais entre l'acceptation d'une subvention et son paiement, délais qui ne sont pas toujours compatibles avec le calendrier de tournage de la fiction (plus rapide que celui d'un long métrage).

Isabelle Le Guern (Basse-Normandie) demande aux Régions si elles pensent, lorsqu'elles mettent en place une convention, à ouvrir des possibilités de coopération interrégionale ?

Frédéric Cros répond pour le Département de la Charente : "Nous avons un partenariat étroit avec le Département de la Charente-Maritime. Pour un tournage léger, nous prenons en compte les dépenses en Charente-Maritime dans le paiement des soldes. Si le tournage est plus lourd, l'aide se partage entre la Région et les deux Départements. Le long métrage "Brodeuses" d'Éléonore Faucher a par exemple été tourné en Charente et en région lyonnaise sans poser de problème particulier. Il suffit que les producteurs jouent le jeu, et partagent les jours de tournage."

## CONCLUSIONS

Monique Barbaroux, directrice générale adjointe du CNC conclut cette journée en misant sur l'avenir :

*"Cette table ronde a été l'expression des rapprochements et des objectifs communs entre le niveau national et le régional.*

*Sur 2005, je confirme que le CNC continuera d'accompagner les politiques avec un plafond de un million d'euros par collectivité.*

*L'extension de la mesure 1 euro pour 2 euros est attendue par des Régions comme la Bretagne, dont la convention est prête, l'Aquitaine et la Région Rhône-Alpes.*

*Troisième perspective pour 2005 : l'augmentation de notre plafond pour les fonds d'aides à la création doit permettre de se rapprocher de la législation sociale sur le court métrage. Nous préparons des annonces pour le festival de Clermont-Ferrand fin janvier 2005.*

*L'enveloppe globale du CNC est évaluée à 11,5 millions d'euros pour le cinéma auxquels s'ajoutent 4 millions pour la section audiovisuelle, ce qui représente donc 15,5 millions d'euros pour 2005.*

*Les conventions, ces cadres communs pour les collectivités locales, doivent respecter quatre grands principes :*

*- le premier c'est la souplesse d'exécution. Ces conventions ont été signées tard, nous n'avons pas encore versé tous les compléments financiers, une période complémentaire est d'ailleurs prévue pour tenir compte de la spécificité de 2004. Des ajustements en cours d'année doivent être possibles, afin qu'il y ait une bonne consommation des crédits pour les collectivités,*

*- l'autre grand principe concerne le rôle d'expertise et d'appui du CNC pour mettre en œuvre ces conventions, à travers des réunions techniques avec les services culturels des Régions. Nous sommes également disponibles pour travailler avec l'Association des Régions de France. Nous devons réfléchir ensemble à la coopération interrégionale afin que les fonds ne se concurrencent pas. Une étude récente du*

*CNC sur les critères des fonds régionaux et départementaux, illustre la difficulté, voire l'impossibilité, de marier certains fonds,*

*- le CNC dispose maintenant de toute une panoplie d'aides selon les genres, et se doit d'être neutre : les Régions déterminent seules leur stratégie et leur spécificité,*

*- le dernier grand principe, concerne l'émulation entre les Régions. Ces dispositifs sont faits pour développer l'attractivité du territoire français, faire en sorte que les productions restent en France et attirent des tournages venant de l'étranger."*

Isabelle Gaudron, vice-présidente déléguée à la Culture de la Région Centre clôt la rencontre : *"À travers ces conventions, le CNC a vraiment accompagné nos politiques, chaque Région ayant sa spécificité dans ses actions et ses démarches. Il s'agit d'une réflexion globale de développement du territoire. Mais des enjeux nationaux demeurent, on ne peut pas tout porter sur nos épaules, le changement de relations entre l'État et les Régions est une petite révolution culturelle en soi. Enfin, n'oublions pas les collaborations interrégionales : il nous faut regrouper nos forces, envisager notamment des jumelages avec d'autres Régions d'Europe."*

Atelier de Production Centre Val de Loire  
24, rue Renan - 37110 CHÂTEAU-RENAULT  
Tél . 02 47 56 08 08 - Fax 02 47 56 07 77  
E-mail : [infos@apcvi.com](mailto:infos@apcvi.com)  
Site : [www.apcvi.com](http://www.apcvi.com)

Avec le soutien  
de la Région Centre,  
du Centre national de la cinématographie  
et de la Direction régionale des Affaires culturelles

Direction de la publication  
Serge Caillet

Direction de la rédaction  
Emmanuel Porcher

Coordination  
Annaïck Le Ru

Synthèse  
Valérie Ganne

Maquette  
Benoît Lasserre

Imprimerie  
Garillon

APCVL - Imprimé en France  
Janvier 2005  
Gratuit, vente interdite.

Consacrée aux problématiques de la décentralisation cinématographique, la table ronde nationale du festival *Images en région* poursuit en 2004 le travail engagé l'année précédente et plus largement depuis dix ans : affirmer et compléter la réflexion autour du partenariat entre les Régions et l'Etat. En 2003, les rencontres avaient permis de présenter la nouvelle génération de conventions triennales État/Région et le nouveau mode d'intervention du CNC en faveur de la production cinématographique. La rencontre du 10 janvier 2004 a été l'occasion de faire un bilan d'étape de la mise en œuvre de ces mesures et de préciser les conditions de l'extension du dispositif *1 euro pour 2 euros* à la production audiovisuelle.



VIDÉO  
PARTENARIAT  
DOCUMENTAIRES  
SALLES  
AIDES